

Question écrite du 19 mai 2021 de M. Pascal Holenweg: «Réduction du temps de travail de la fonction publique municipale: quel impact budgétaire?»

La revendication déjà ancienne d'une réduction du temps de travail hebdomadaire à 32 heures a été reprise par des mouvements comme celui de la Grève pour l'avenir du 21 mai, qui a inscrit cette revendication à son cahier de revendications.

Les effets conjugués de la crise sanitaire, des mesures prises pour y répondre et des réformes fiscales fédérales et cantonales pèsent lourd sur le budget de la Ville.

Le projet de délibération PRD-265 demandant la réduction à 32 heures du temps de travail hebdomadaire du personnel municipal a été renvoyé à la commission des finances du Conseil municipal de la Ville de Genève.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil administratif peut-il évaluer l'impact sur la masse salariale (et donc le budget) d'une réduction à 32 heures hebdomadaires du temps de travail du personnel de la Ville? Dans l'hypothèse où cette réduction du temps de travail entraînerait une réduction proportionnelle des traitements mensuels du tiers supérieur de l'échelle des traitements, une réduction semi-proportionnelle des traitements mensuels du tiers médian, les plus bas salaires mensuels restant inchangés.